

Réunion du Conseil Municipal du 21 septembre 2015 à 9 heures 30

Date de convocation : 16 septembre 2015

Sont présents: Robert BOUDON, Jean-Pierre VAISSADE, Michel BOUDON, Thierry BRUNEL, Lucien VAISSADE, Laurent CAYREL

Absente Représentée: Monique DELFAU par Robert BOUDON

Absents: Monique LOUVRIER, Christian LAURAIRE, Jean ALBARET, Marcel RIEUTORT

Secrétaire de séance: Laurent CAYREL

Ordre du jour

- Agenda d'accessibilité programmée : validation
- Affaires diverses

➤ Approbation du compte rendu de la séance précédente.

Les élus valident le compte rendu de la réunion du 30 juillet 2015.

➤ Agenda d'accessibilité programmée : validation

Les communes ont l'obligation d'établir un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) ERP avant le 27 septembre 2015 pour tout ERP non conforme au 31 décembre 2014 : I de l'article L111-7-5 du code de la construction et de l'habitation;

Présentation des rapports de diagnostic et de l'Agenda d'Accessibilité Programmée, concernant les établissements communaux recevant du public, comportant les descriptifs des travaux envisagés et leurs coûts.

Le Maire demande au conseil :

- De valider la proposition d'Ad'AP et le calendrier de travaux
- De l'autoriser à présenter la demande de validation de l'Ad'AP à la DDT.

Le conseil municipal :

- *Fixe l'échéancier des travaux comme suit :*
- *Eglise : demande de dérogation*
- *Salle des fêtes*
 - *Escalier extérieur en 2016*
 - *Rampe d'accès en 2017*
 - *Circulation et sanitaire en 2018*
 - *Eclairage en 2019*
 - *Porte d'entrée principale : demande de dérogation*
- *Mairie*
 - *Accès mairie et agencement bureau en 2016*
 - *Accès bibliothèque en 2018*
 - *Eclairage en 2019*

- *Centre de loisirs*
 - *Demande de dérogation pour certains travaux (ascenseur, portes)*
 - *Les autres travaux échéancier en 2021*
- *décide de valider l'Agenda présenté et autorise Monsieur le Maire à le signer et le déposer à DDT du Cantal.*

(Pour : 7 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Affaires diverses**

- Comme suite à la demande de M. GALTIER Président de la Communauté de communes du Pays de Pierrefort Neuvéglise qui souhaite connaître la position du conseil municipal de Lieutadès dans le cadre des intercommunalités renforcées, il est décidé de lui adresser la délibération prise en séance du 30 juillet 2015.
- Lecture du message de Mme BURON qui fait savoir qu'elle ne souhaite pas donner suite à son projet de reprise du centre de loisirs.
- Le conseil est informé que le prêt à taux zéro d'un montant de 16 285 € voté en séance du 30 juillet 2015 sera réalisé pour la somme de 14 234 €, car les dépenses éligibles sont celles inscrites au budget principal 2015 les budgets annexes tels que eau et assainissement sont exclus du dispositif sur décision des pouvoirs publics.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 30.

Le Maire
Robert BOUDON,

Monique DELFAU
(Absente)

Jean-Pierre VAISSADE

Monique LOUVRIER
(Absente)

Christian LAURAIRE
(Absent)

Michel BOUDON

Thierry BRUNEL

Jean ALBARET
(Absent)

Marcel RIEUTORT
(Absent)

Lucien VAISSADE

Laurent CAYREL